



Extrait du registre des délibérations Conseil Communautaire Séance du 4 Mars 2026

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 078-247800618-20260304-26_019-DE

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 4 mars à 19 heures,
le Conseil communautaire de la Communauté de communes « Cœur d'Yvelines »
s'est réuni Salle des fêtes, Chemin aux bœufs, à Auteuil-le-Roi
après convocation légale.
sous la Présidence de Monsieur François MOUTOT, 2^{ème} Vice-Président.

Etaient présents :

Laurence BACLE – Elodie BIOU - Toine BOURRAT – Willy BOYE – Monique BUCHER -
Françoise CHANCEL - Jacques CHAUMETTE - Marie-Christine CHAVILLON – Dominique
CHESNEAU – Emmanuelle COEURET - Annie CONNETABLE – Grégoire CORBY – Agnès
CORDONNIER - Corine DESAUW – Thierry DOLLEANS - Sylvain DURAND – Philippe
EMMANUEL – Régine FRANCOIS - Laurent GISQUET (à partir du point 26-015) - Nadine
GOHARD - Olivier GOUPILLON - Sandrine HAGNIER - Flavie HOUTOLOU - Bernard
JACQUES – Annie JOSEPH – Françoise LENARD - Ghislaine LESADE – Annie LOBSTEIN -
Michel LOMMIS - Laurent LOUESDON – Félicien MARGUERETTAZ – Magali MEJEAN –
Thomas MENGELLE-TOUYA - Christiane METREAU – Céline MORAIN - François MOUTOT -
Dominique NICCO - Raphael NIVOIT – Michel NOBLET - Guy PELISSIER - Denise
PLANCHON - Benoit POUYET – Michel RECOUSSINES - Yves REVEL – Marie-José ROSSI-
JAOUEN - Michel ROUX - Elisabeth SANDJIVY – Didier SAUSSAY- Nadine VILLEVALOIS.

Etaient absents, excusés et représentés

Bertrand HAUET	a donné pouvoir à	Corinne DESAUW
Patricia CHARTON	a donné pouvoir à	Yves REVEL
Sophie MAIRESSE	a donné pouvoir à	Félicien MARGUERETTAZ
Patrick LEMAITRE	a donné pouvoir à	Marie-Christine CHAVILLON
Hervé PLANCHENAU	a donné pouvoir à	François MOUTOT
Yves LAMBERT	a donné pouvoir à	Laurent LOUESDON
Claude COPPIN	a donné pouvoir à	Thierry DOLLEANS

Secrétaire de séance : Olivier GOUPILLON

Membres en exercice : 58 titulaires + 21 suppléants

Du point 26-009 au point 26-014

Présents : 48 Pouvoirs : 7 Votants : 55

Du point 26-015 au point 26-021

Présents : 49 Pouvoirs : 7 Votants : 56

26-019 Vote du Budget Primitif 2026

François Moutot, Vice-président chargé des finances, après avoir présenté le projet de budget primitif 2026 propose au Conseil Communautaire d'adopter, par chapitre, le projet de budget primitif 2026 de la Communauté de Communes qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes.

La note budgétaire de synthèse jointe reprend les éléments essentiels du budget primitif 2026. Sur demande auprès des services de Cœur d'Yvelines, le compte financier unique sera transmis par mail aux élus qui le souhaitent.

- Vu la délibération du Conseil communautaire n°26-004 du 11 février 2026 prenant acte de la tenue d'un Débat sur les Orientations Budgétaires pour l'année 2026,
- Vu l'avis de la Commission finances en date du 18 février 2026,
- Entendu l'exposé du Rapporteur,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité des votants (1 abstention : Nadine Villevalois),

Article 1 : ADOPTE le budget primitif 2026 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes ainsi qu'il suit :

– Section de fonctionnement :

Dépenses	BP 2026
(011) Charges à caractère général	14 704 254,19€
(012) Charges de personnel et frais assimilés	1 457 000,00€
(014) Atténuations de produits	8 857 637,80€
(023) Virement à la section d'investissement	3 860 000,00€
(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 770 000,00€
(65) Autres charges de gestion courante	4 372 908,85€
(66) Charges financières	31 050,00€
(67) Charges exceptionnelles	1 000,00€
(68) Dotations, dépréciations	0,00€
Total	35 053 850,84€

Recettes	BP 2026
(002) Résultat de fonctionnement reporté	5 732 714,36€
(013) Atténuations de charges	27 200,00€
(042) Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00€
(70) Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 119 950,00€
(73) Impôts et taxes	10 874 521,23€
(731) Impositions directes	12 644 997,71€
(74) Dotations, subventions et participations	4 582 401,00€
(75) Autres produits de gestion courante	11 300,00€
(76) Produits financiers	9 766,54€
(77) Produits exceptionnels	1 000,00€
Total	35 053 850,84€

Auteuil-le-Roi

Autouillet

Bazoches-sur-Guyonne

Behoust

Beynes

Boissy-sans-Avoir

Flexanville

Galluis

Gambais

Garancières

Goupillières

Grosrouvre

Jouars-Pontchartrain

La Queue-Lez-Yvelines

Le Tremblay-sur-Mauldre

Les Mesnuls

Marcq

Mareil-le-Guyon

Méré

Millemont

Montfort-L'Amaury

Neauphle-le-Château

Neauphle-le-Vieux

St-Germain-de-la-Grange

Saint-Rémy-L'honoré

Saulx-Marchais

Thiverval-Grignon

Thoiry

Vicq

Villiers-le-Mahieu

Villiers-Saint-Frédéric

Section d'investissement :

Dépenses	RAR 2025	BP 2026
(040) Opérations d'ordre de transfert entre sections		50 000,00€
(041) Opérations patrimoniales		
(10) Dotations, fonds divers et réserves		
(13) Subventions d'investissement		
(16) Emprunts et dettes assimilées		416 500,00€
(20) Immobilisations incorporelles	369 859,57 €	695 000,00€
(204) Subventions d'équipement versées	1 902 205,24 €	6 345 215,02€
(21) Immobilisations corporelles	45 204,98 €	7 186 650,67€
(23) Immobilisations en cours	123 095,88 €	4 860 000,00€
(458) Opérations comptes de tiers		15 000,00€
Total	2 440 365,67 €	19 568 365,69€

22 008 731,36€

Recettes	RAR 2025	BP 2026
(001) Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		15 716 963,25€
(021) Virement de la section de fonctionnement		3 860 000,00€
(024) Produits de cessions		
(040) Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 770 000,00€
(041) Opérations patrimoniales		0,00€
(10) Dotations, fonds divers et réserves		500 000,00€
(13) Subventions d'investissement	6 340,00 €	7 700,00€
(16) Emprunts et dettes assimilées		1 500,00€
(204) Subventions d'équipement versées		0,00€
(21) Immobilisations corporelles		0,00€
(26) Participations et créances rattachées à des participations		0,00€
(27) Autres immobilisations financières		131 228,11€
(458) Opérations comptes de tiers		15 000,00€
Total	6 340,00 €	22 002 391,36€

22 008 731,36€

Article 2 : AUTORISE l'exécutif d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% des dépenses réelles concernées.



Le 4 mars 2026

P/o Le Président empêché,

François MOUTOT, 2^{ème} Vice-Président,